

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1188

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

JAA
1002 Lausanne

27 octobre 1994 - n° 1188
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Quand l'esprit d'entreprise ne vient pas aux collectivités

Partout en Suisse les budgets publics pour 1995 ont été bouclés ou sont sur le point de l'être. Ils sont déficitaires depuis plusieurs années, mais rares sont les endroits où les mesures prises ont vraiment évolué: on continue de couper partout où c'est possible, de demander des efforts supplémentaires aux fonctionnaires et de limiter sur les frais de fonctionnement. Bien sûr, il y avait et il y a encore du gras, et on a largement tranché dedans. Mais les remises en question fondamentales restent l'exception: les communes, les cantons et la Confédération continuent d'assurer la quasi-totalité des missions qui ont rempli leur cahier des charges au fil des ans; on agit plutôt sur la qualité et la quantité de ces prestations, au lieu de s'interroger sur le bien-fondé de leur existence ou la pertinence de leur mode de distribution. Résultat: globalement l'Etat s'affaiblit, puisque non seulement ce qu'il dispense est soumis à resserrement, mais son action normative, son rôle d'arbitre et de décideur des règles du jeu est lui aussi attaqué. Voulant continuer de combattre sur tous les fronts, les collectivités s'affaiblissent un peu partout.

Les exemples ne manquent pas. Une patinoire que l'on ferme ici; ailleurs, des listes d'attente qui s'allongent pour placer un enfant; des aides qui s'amenuisent un peu partout, pour se limiter au secteur social. Des décisions qui sont le plus souvent en contradiction avec les recommandations des spécialistes mandatés pour faire des propositions à long terme dans la prévention de la toxicomanie ou des mauvais traitements. Ce manque de vision d'ensemble, cette absence de politique par objectif, où tant les dépenses prévues que les bénéfices escomptés sont chiffrés à moyen et à long terme, cette inexistence d'une comptabilité englobant toutes les prestations publiques d'un secteur, tous ces dysfonctionnements coûtent cher au contribuable.

A tous les échelons, les systèmes comptables et les systèmes budgétaires n'ont pas changé depuis le siècle dernier. Des rubriques nouvelles se sont ajoutées aux rubriques anciennes, les budgets publics gagnent régulièrement

en épaisseur et en précision, mais se révèlent d'une parfaite inutilité en tant qu'instruments de gestion. Ils permettent certes de contrôler que les sommes prévues pour l'achat de papier n'ont pas servi à enrichir d'un livre la bibliothèque du service, mais nulle part ne figure le prix de telle prestation, la rentabilité de tel investissement ou le coût par utilisateur de tel service. Les exercices budgétaires se répètent donc: quel service ne connaît pas ces injonctions à économiser encore X dizaines ou centaines de milliers de francs ? Ils finissent tous par trouver. Mais en l'absence de tout système de contrôle a posteriori, on ne saura jamais si l'économie était réelle ou s'il ne s'agissait que d'un report sur un autre service ou sur une autre collectivité, ou si l'opération a entraîné avec elle une diminution de recettes supérieure à l'économie enregistrée.

On comprend que la crise ait surpris les responsables des budgets publics, qu'ils aient réagi dans l'urgence avec les quelques moyens sommaires à leur disposition. Mais on s'étonne qu'après plusieurs années les méthodes se soient si peu affinées, que l'esprit d'entreprise vienne si difficilement à l'Etat. Car il y a encore des directeurs des finances publiques qui sortent leur pistolet quand vous leur parlez de comptabilité analytique; et des responsables politiques qui refusent toujours de mettre en place des outils efficaces de gestion, outils qui permettraient un contrôle de l'utilité et de l'efficacité des dépenses - ce que l'on appelle le controlling dans l'économie privée.

C'est que l'on a plus l'habitude, dans ce milieu, de faire des promesses que de vérifier l'efficacité de leur réalisation. Une fois le budget 95 accepté, on poussera un grand ouf de soulagement jusqu'au printemps prochain, chacun espérant secrètement que les affaires redémarreront et que les rentrées fiscales suivront. Et le processus habituel recommencera, qui continuera de privilégier les mesures qui «font du chiffre», le plus de chiffre et le plus vite.

La démocratie est-elle adaptée pour gérer une situation de décroissance ?